



Politique sur l'intégrité en milieu scolaire¹

Programme d'éducation intermédiaire

École de la Baie-St-François

Mai 2018

Préambule

« La politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement se fonde sur le profil de l'apprenant de l'IB (2013), qui exprime avec clarté et concision les objectifs et les valeurs de l'IB. Les membres de la communauté de l'IB doivent s'efforcer d'être intègres : ils « [adhèrent] à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et [possèdent] un sens profond de l'équité, de la justice [...]. [Ils sont] responsables de [leurs] actes et de leurs conséquences. »

Tous les élèves doivent comprendre le sens et l'importance de tous les concepts relevant de l'intégrité intellectuelle. Néanmoins, c'est aux enseignants ainsi qu'aux parents qu'échoit la responsabilité de promouvoir le développement des compétences requises pour que les élèves appliquent ces concepts dans leur travail quotidien.

Cette politique d'intégrité intellectuelle vise à :

- Définir l'intégrité intellectuelle et la mauvaise conduite dans le contexte du PEI ;
- Définir les rôles et les responsabilités des élèves, des enseignants et des parents dans la prévention et l'élimination de la mauvaise conduite ;
- Donner des directives aux élèves pour éviter toute mauvaise conduite ;
- Expliquer les sanctions prévues par l'établissement en cas de mauvaise conduite avérée. »²

Définitions :

Qu'est-ce que la fraude ?

Selon le document « *Intégrité en milieu scolaire du Baccalauréat international (2009)*³ » à la page 3 :

« La fraude inclut les éléments suivants :

- **Le plagiat** : le candidat présente les idées ou le travail d'une autre personne comme étant les siens.

- **La collusion** : un candidat contribue à une fraude en autorisant qu'un autre candidat copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.
- **Reproduction d'un travail** : un candidat présente un même travail pour différentes composantes de l'évaluation ou différentes modalités en vue de l'obtention du diplôme.
- **Tout autre comportement** procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal à un candidat, ou affectant les résultats d'un autre candidat (par exemple, introduction de matériel non autorisé dans une salle d'examen, mauvaise conduite lors d'un examen, falsification d'un dossier de CAS). »

Le plagiat, selon l'UQAM⁴ consiste à :

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et ou sans en mentionner la source.
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans en indiquer la provenance.
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source.
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance.
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur.
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord).
- Acheter un travail sur le Web.

Liens avec le profil de l'apprenant

Voici un extrait d'un exposé de principe de l'IB selon Mme Jude Carroll « ***L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB*** »⁵ qui illustre bien les liens entre l'intégrité et le profil de l'apprenant :

« Le profil de l'apprenant dont le rôle est expliqué dans le document *Présentation du profil de l'apprenant* (2008), « défini(t) le type d'apprenant que l'IB souhaite former » et énumère les qualités de l'apprenant qui sous-tendent l'intégrité, notamment « la réflexion autonome, la pensée critique, la pensée créative ». Être intègre exige des apprenants de l'IB qu'ils « adhèrent à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possèdent un sens profond de l'équité, de la justice et du respect ». En outre, être des investigateurs exige qu'ils « acquièrent les compétences nécessaires à la conduite

d'investigations et de recherches et (fassent) preuve d'autonomie dans leur apprentissage ».

Les différentes disciplines

Le point 4.3 à la page 10 du document « *Intégrité en milieu scolaire du Baccalauréat international (2009)* ² » stipule que « La politique de l'établissement en matière d'intégrité doit être développée en tenant compte de toutes les matières afin que les candidats aient une idée claire de ce qui constitue un cas de plagiat dans les différentes disciplines. Les enseignants de chaque matière doivent également indiquer clairement aux candidats qu'il est nécessaire de citer la source des données, productions artistiques, programmes informatiques, photographies, diagrammes, illustrations, cartes, etc. qu'ils utilisent. »

Responsabilités

Élèves :

- Prendre la responsabilité de rendre des travaux originaux en citant ses sources.
- Dans le cas des travaux de groupes, réfléchir à la responsabilité et à la contribution de chacun, tout en respectant et en référant le travail des autres.
- Relire son propre travail avant de le rendre pour garantir que toutes les idées ont été attribuées à leur auteur et que toutes sources ont été citées.

Enseignants-es :

- Responsabilité de vérifier les travaux afin de déceler le plagiat.
- Approuver, qu'au meilleur de leur connaissance, les travaux des élèves sont authentiques avant de les soumettre au coordonnateur IB.

Parents : Selon l'exposé de Mme Jude Carroll⁴,

- Veiller à ce que les élèves comprennent ce que signifie la valeur d'intégrité en milieu scolaire telle qu'elle est décrite dans le profil de l'apprenant.
- Discuter, à l'occasion, de l'importance de l'intégrité avec leur(s) jeune(s).

Conseils pour faire la distinction entre collaboration et collusion

« Il arrive qu'une collaboration avec d'autres candidats soit permise (travaux d'équipe), voire même encouragée, notamment dans le cas des exigences à satisfaire pour l'évaluation interne. Dans de tels cas, les travaux soumis à l'évaluation doivent être produits de manière indépendante, et ce en dépit du fait qu'ils sont basés sur des données identiques ou similaires. Cela signifie que le résumé, l'introduction, le développement et la conclusion / le résumé d'un travail doivent être le travail de chaque candidat et ne peuvent donc pas être formulés de la même manière dans plusieurs travaux. Si, par exemple, les travaux de deux ou plusieurs candidats présentent exactement la même introduction, le comité d'attribution des notes finales interprétera cela comme une collusion (ou un plagiat) et non comme une collaboration. Il est essentiel que les enseignants et les candidats soient conscients de la distinction qui est faite entre collaboration et collusion. Afin d'éviter que leurs candidats ne fassent l'objet d'allégations de collusion, les enseignants doivent prêter une attention particulière à cette distinction très importante. Selon les groupes et les matières, les candidats seront autorisés ou non à travailler ensemble à la réalisation des travaux requis pour l'évaluation interne. »⁶

Promotion de la politique d'intégrité

Au début du programme du diplôme :

- Les élèves recevront une copie du guide ***Intégrité en milieu scolaire***; guide préparé par l'école à leur intention (Dépliant maison).
- Les élèves assisteront à une présentation expliquant la politique d'intégrité en milieu scolaire en début d'année.
- Les élèves et parents devront signer et remettre le ***Contrat d'engagement*** du respect et d'intégrité en milieu scolaire.

De plus, tout au long de leur cheminement scolaire, des stratégies de méthodologie seront enseignées aux élèves.

Conséquences d'une mauvaise conduite

En cas de litige, l'élève a la responsabilité de faire la preuve que son travail est le fruit de son labeur et qu'il respecte les droits d'auteur. Afin de faciliter le travail de vérification de l'enseignant(e), l'élève doit fournir les preuves de l'authenticité de son travail selon la date de remise prévue.

Les conséquences d'une mauvaise conduite sont indiquées dans le règlement 9 de l'école adopté par le Conseil d'établissement de l'école :

« Les examens, les travaux et les tests sont obligatoires, sauf si l'élève a été préalablement exempté. Le plagiat est interdit sous toutes ses formes.

- L'absence d'un examen (fin d'année, ministériel et jour zéro) est justifiable par un billet médical.
- L'élève qui s'absente d'un test, avec un motif valable, peut le reprendre aux conditions imposées par l'enseignant ou la direction et dans un délai maximum de 1 cycle sinon, la note zéro lui sera attribuée.
- Dans le cas de plagiat dans un travail, un test ou un examen, l'élève reçoit la note de « 0 » et l'enseignant en informe le répondant et une note est laissée au dossier.
- Si un élève se présente à un examen ministériel avec son appareil électronique sur lui, celui-ci recevra automatiquement la note de zéro.»⁷

La fraude et le plagiat sont sévèrement punis par l'IB et l'école et peuvent mener à la perte du diplôme IB.

Révision de la politique d'intégrité

Cette politique devra être révisée au moins une fois entre chacune des visites d'évaluation du programme (Dernière révision : septembre 2019).

Membres du sous-comité : Sandra Cardoso, Daniel Hébert et Kathleen Peters.

¹ Document inspiré en partie de deux dépliants provenant des écoles *Renaissance* d'Aurora en Ontario et de *Gabrielle-Roy* de Surrey en Colombie-Britannique.

² BI, Matériel de soutien au coordonnateur, Normes B1 : politique d'intégrité intellectuelle – Exemple 2. ³ *Intégrité en milieu scolaire*, Programme du diplôme, Organisation du Baccalauréat international, juillet 2009.

⁴ UQAM, Le plagiat, 29 août 2008, 10 avril 2009 <http://www.bibliothèques.uqam.ca/recherche/plagiat/>

⁵ L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB, Jude Carroll, 2012.

⁶ Intégrité en milieu scolaire, Organisation du Baccalauréat international, juillet 2009, point 2.5, page 4.

⁷ Commission scolaire Vallée-des-Tisserands, école De la Baie-Saint-François, Règlement #9.